

**L'Alliance Française pour une Huile de Palme Durable s'étonne du vote d'un amendement visant à taxer l'huile de palme alors même que la France a signé le mois dernier la « Déclaration d'Amsterdam »**

Paris, le 22 janvier 2016 – Un amendement du groupe EELV-Les Verts visant à instaurer une taxe additionnelle sur l'huile de palme a été voté hier par le Sénat. L'Alliance Française pour une Huile de Palme Durable souligne de nombreuses erreurs et incohérences contenues dans cet amendement et s'étonne de ce vote qui va à l'encontre de l'ambition de la « Déclaration d'Amsterdam », signée par la France le 7 décembre 2015, visant à obtenir 100% d'huile de palme durable en Europe en 2020.

Pour les industriels français, une augmentation de la taxe sur l'huile de palme mettrait en péril leurs efforts pour développer l'huile de palme durable, un combat dans lequel la France apparaît comme un des principaux leader. A ce titre, l'Alliance Française pour une huile de Palme Durable s'étonne du vote de cet amendement alors même que la France, représentée par le Ministère de l'Ecologie, a signé le 7 décembre dernier la « Déclaration d'Amsterdam », s'engageant ainsi à soutenir les entreprises s'approvisionnant en huile de palme durable. Rappelons que de nombreuses ONG s'accordent à dire que l'huile de palme est une solution viable pour répondre à la demande mondiale croissante en huile végétale tout en limitant l'accroissement des terres agricoles et donc éviter la déforestation : tout l'enjeu aujourd'hui est de transformer la filière de l'huile de palme en faveur de la durabilité.

Concernant l'aspect nutritionnel, l'huile de palme n'a jamais été reconnue comme mauvaise pour la santé. Sa part dans l'alimentation des Français a été évaluée par le CREDOC en 2014 à 2,8g/jour/pers, soit 1kg/an/personne, bien en deça des chiffres annoncés dans l'amendement et dont on ignore la source.

Enfin, contrairement à ce qui est affirmé dans cet amendement, l'huile de palme est largement plus fiscalisée que les autres huiles. En effet, l'huile de palme subit en moyenne 6 étapes de transformation (du producteur à l'industriel) et supporte à chacune d'elles des taxes sur les salaires et contribue à l'impôt sur les sociétés. Il est donc tout à fait légitime que la taxe sur l'huile de palme soit inférieure aux autres huiles afin de préserver la compétitivité des entreprises alimentaires françaises.

**Guillaume Réveilhac, Président de l'Alliance Française pour une Huile de Palme Durable, a déclaré :**

*« Les entreprises membres de l'Alliance Française pour une huile de palme durable, qui demandent l'excellence en matière de durabilité environnementale à leurs fournisseurs, ont le pouvoir de transformer la filière au niveau international. En effet, si les producteurs d'huile de palme mettent fin aux pratiques de déforestation à la demande des industriels européens, cela impacte de facto les productions vendues en Asie, principal acheteur. Si nous, industriels membres de l'Alliance, n'achetons plus demain d'huile de palme, quel sera le levier qui encouragera les producteurs à changer leurs pratiques ? »*

**A propos de l'Alliance Française pour une Huile de Palme durable :**

L'Alliance Française pour une Huile de Palme Durable est une association française lancée en septembre 2013 comptant 9 entreprises issues du milieu industriel et 3 organisations professionnelles françaises. Elle a pour objectif de développer puis de généraliser l'utilisation de l'huile de palme durable.

Contact presse : Laure Grégoire

Tél : 06 63 54 14 23 - Email : [lgregoire@huiledepalmedurable.org](mailto:lgregoire@huiledepalmedurable.org)

[www.huiledepalmedurable.org](http://www.huiledepalmedurable.org)